

PROCÈS-VERBAL

Séance plénière du conseil d'administration du 08 février 2022

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 08 février 2022 à 14h30, en salle CAILLEMER et par visioconférence via WEBEX, sous la présidence de Monsieur Gilles BONNET, premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales

Partie A

1. Seconde vague du PIA4
2. Motion concernant l'avancement de grade des enseignants-chercheurs
3. Calendrier budgétaire prévisionnel
4. Modification des tarifs de location des locaux de l'université
5. Augmentation de la subvention de l'établissement au CROUS (prix des repas des personnels)
6. Participation de l'université Jean Moulin Lyon 3 au GIP Institut Français d'Islamologie
7. Modification des statuts de la Cellule d'Action contre les Discriminations et le Harcèlement (CADH)
8. Charte relative au droit à la déconnexion et à l'utilisation de la messagerie électronique institutionnelle
9. Tarifs horaires 2021-2022 de rémunération des enseignants pour les formations diplômantes et non diplômantes de la faculté de droit
10. Remboursement à une doctorante des frais d'adhésion et d'inscription à la conférence « Academy Of Management »
11. Admissions en non-valeur

Partie B

Organisation pédagogique

Correctif sur les capacités d'accueil Trouver Mon master 2022 – faculté des langues

Questions financières

Attribution de dotations aux services de l'université au titre de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Tarifs pour la vente des tickets cinéma aux personnels

Taux horaires de rémunération des intervenants de la FC3 Langues/Lettres et Civilisations/Philosophie

Conventions pour approbation

Partie C

Information suite à la délégation exceptionnelle de compétence du CA au président pour la mise en place d'un protocole transactionnel

Convention pour information

Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs : BONNET Gilles – CARPANO Eric – GIRARD Pierre – LEDENTU Marie – VINOT Didier

Collège B des autres enseignants : ABRAVANEL-JOLLY Sabine – BISCAY Myriam – BRUNEL Olivier – CORNIC Sylvain – HERNANDEZ MARZAL Belen – JOBERT Vanina – NEMOZ-RAJOT Quentin

Collège des IATSS : GODINEAU Guillaume

Collège des étudiants : DEBBAGH Ismail – KLIOUA Naïl – NIEPCERON Jean-Arnaud

Collège des personnalités extérieures : CRABOUILLET Justine – LONGUEVAL Jean-Michel

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs : BENNAFLA Karine par BONNET Gilles – DEUMIER Pascale par CARPANO Eric – HOURS Bernard par BONNET Gilles

Collège des IATSS : SALMI Rachid par KLIOUA Naïl – VAUTRIN-VILLOND Véronique par KLIOUA Naïl

Collège des étudiants : ZADI Daniella par DEBBAGH Ismail

Collège des personnalités extérieures : JAKUBOWICZ Alain par HERNANDEZ MARZAL Belen – LORENTZ-POINSOT Valérie par CARPANO Eric – ROBIN Bénédicte par HERNANDEZ MARZAL Belen

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

BOILLIET Clément, vice-président étudiant au conseil académique – BONINCHI Marc, directeur de cabinet – CARTIER Aurore, directrice des bibliothèques universitaires – DE GAUDEMAR Hervé, doyen de la faculté de droit – DELPLA Isabelle, vice-présidente chargée de la recherche – DESNOUES Fabienne, DGS adjointe, directrice des affaires financières – EYRAUD Coralie, représentante de M. le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes – FERRARI-BREEUR Christine, vice-présidente chargée des affaires sociales et de la qualité de vie au travail – LOEVE Sacha, maître de conférences, représentant Thierry GONTIER, doyen de la faculté de philosophie – GUILLAUME Marie, directrice de l'immobilier et de la logistique – KRIEF Nathalie, vice-présidente chargée de la formation, de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle – LEBEAU Tifenn, DGS adjointe, directrice des ressources humaines – LE NAOUR Laurent, agent comptable – MARQUET Elodie, vice-présidente étudiante au conseil d'administration – MARMOZ Franck, vice-président chargé des finances et du patrimoine – NIVET Stéphane, directeur de la communication – PONSOT Christel, directrice générale des services – TRAVARD Jérôme, directeur de l'IUT – NIDAM Anass, directeur général de l'IAE adjoint en charge du pilotage et de l'international, représentant VARINARD Christian, directeur de l'IAE

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Pascale PERRET, responsable des affaires institutionnelles au sein du SAJGA, Barbara BOJARSKI TOUCHET, assistante administrative au sein du SAJGA.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Barbara BOJARSKI TOUCHET.

Pascale PERRET procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le vice-président en charge du conseil d'administration, Gilles BONNET, ouvre la séance à 14h39.

Informations générales

M. BONNET informe de la nomination de deux nouveaux chargés de mission : M. Bernard GAUTHIEZ, professeur au département de géographie aménagement en tant que chargé de mission à la transition écologique, et M. Gweltaz GUYOMARC'H, enseignant-chercheur à la faculté de philosophie en tant que chargé de mission handicap. Il informe du recrutement de M. Stéphane NIVET, nouveau directeur de la communication de l'université. Il rappelle l'ouverture de la conférence sociale, son calendrier et les quatre thématiques retenues : la politique d'emploi et de rémunération des contractuels, les primes et les régimes indemnitaires, le télétravail, et la formation et l'accompagnement des personnels.

Partie A – 1. Seconde vague du PIA4 (4^{ème} Programme d'Investissements d'Avenir)

M. BONNET prie les membres du conseil d'excuser l'envoi tardif des documents, certains ayant dû être modifiés après la conférence de presse de la veille.

M. CARPANO fait un rappel historique de la première vague du PIA4. Le projet initial, LYNX (LYoN eXcellences), coordonné et porté par l'université Lyon 1 avec 14 établissements et organismes de recherche et hospitaliers, n'a pas abouti suite au rejet de la labellisation par le ministère. Les raisons de la réserve du jury portent premièrement sur le budget. En effet, l'enveloppe financière demandée est considérée comme surdimensionnée par rapport à l'enveloppe totale disponible. Deuxièmement, le jury a observé qu'il aurait fallu développer une politique d'établissement avec des spécificités. Il a ajouté que le champ disciplinaire scientifique était beaucoup trop large. Troisièmement, le jury considère que la gouvernance du projet est trop complexe.

M. CARPANO présente les deux projets déposés dans le cadre de la deuxième vague du PIA4 : SHAPE-med et TOOLS+, prolongement du projet TOOLS (Transforming and Opening Learning and Sciences) déposé lors de la première vague. Suite aux recommandations du jury sur le projet LYNX, l'université Claude Bernard Lyon 1 a décidé d'une part de redimensionner le projet autour de la santé, pour devenir le projet SHAPE-med (Structuring on Health Approach for Personalized Medicine in Lyon) et d'autre part de créer un processus de structuration poussée pour une université pluridisciplinaire. Il précise qu'avec ce projet, l'enveloppe financière est réduite conformément aux demandes du jury. Il a été décidé que Lyon 3 ne pouvait plus être membre à part entière du projet mais participera en tant que partenaire associé. C'est-à-dire que l'université aura un siège au conseil scientifique du projet SHAPE-med.

Par ailleurs, l'université Jean Moulin participera au projet TOOLS+ coordonné par l'ENS (Ecole normale supérieure). **M. CARPANO** précise que ce projet a fait l'objet de discussion avec les doyens et directeurs. Le projet TOOLS+, qui porte de grands enjeux de société chers à Lyon 3, s'articule en 3 volets recherche et formation : un volet diversité avec le financement de bourses, un volet des Research Centers pluridisciplinaires et un volet concernant l'internationalisation. Il ajoute qu'il y a un volet recherche et un volet formation, ce qui faisait défaut dans le projet LYNX. Il précise que Lyon 3 accepte de s'associer au projet car celui-ci a une dimension non structurante sur le plan institutionnel, critère indispensable pour Lyon 3 afin de garder sa personnalité morale. Au vu du travail à fournir, **M. CARPANO** émet la volonté de rester à l'interface de cette structuration du site qui répond à l'échec de l>IDEX (Initiative d'Excellence).

M. DEBBAGH pense qu'il s'agit d'une très bonne chose de pallier l'échec de l>IDEX en travaillant avec des établissements avec qui l'alliance est cohérente. Néanmoins, il regrette qu'il soit uniquement question d'excellence et non de remise à niveau ou d'accompagnement. Il demande si les bourses attribuées dans le cadre du projet TOOLS+ seront accessibles aux étudiants internationaux.

M. CARPANO précise qu'Excellence est le nom de l'appel à projet mais que la politique est d'insister sur l'accompagnement et l'accessibilité. Il répond qu'il n'y a pas de raison que les bourses ne soient pas accessibles aux étudiants internationaux mais que cela dépendra également du niveau de labellisation et du niveau de financement par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche).

En réponse à **M. DEBBAGH**, **M. BONNET** ajoute que le premier des trois volets du projet TOOLS+ concerne bien la diversité et donc l'accessibilité et l'inclusion.

M. NIEPCERON souhaite savoir, au vu des déclarations du président de la République sur l'avenir des universités, comment l'université Lyon 3 va se positionner. Il se demande quelle sera l'alternative à la fusion, et si l'université va opérer un rapprochement avec Lyon 1 et Lyon 2, afin d'une part de dégager des économies d'échelles et d'autre part de bénéficier de fonds européens plus conséquents.

M. CARPANO affirme que la politique de fusion et d>IDEX n'a pas fonctionné à Lyon. Il évoque par ailleurs l'exemple de l'université fusionnée Grenoble Alpes, dont les postes ont été gelés. Il propose par conséquent de se tourner vers d'autres solutions en soulignant les forces de l'université Lyon 3 : le positionnement notamment de l'IAE et de la faculté de droit dans le paysage universitaire, la bonne insertion professionnelle de ses étudiants, la richesse des projets portés par les équipes, les synergies avec d'autres établissements dans de nombreux projets, notamment les liens forts avec l'ENS et l'IEP (Institut d'études politiques).

M. VINOT regrette que l'ensemble des documents aient été transmis la veille du conseil d'administration. Il s'étonne tout d'abord du dépôt de deux projets séparés, contrairement aux préconisations du ministère dans le cadre de la première vague. Il est surpris de découvrir que l'université Lyon 3 ne devient, dans le projet SHAPE-med, qu'un simple partenaire associé. Il s'interroge aussi sur la forme du projet TOOLS+ et le manque de discussions. Il considère que TOOLS+ n'est pas un projet de recherche. Il ne voit pas comment Lyon 3 peut se positionner dans la gouvernance de ce projet porté par les six établissements du CHEL[s] (Collège des Hautes Etudes Lyon Sciences), puisque Lyon 3 n'en fait pas partie.

M. CARPANO explique que l'échec du projet vient d'une mauvaise lecture de l'appel à projet mais souligne néanmoins le changement de direction du ministère. En effet, l'appel à projet impliquait une structuration de sites. Or, aucun projet structurant n'a été labellisé et retenu par le ministère. Il rappelle sa position initiale qui était que le projet soit porté par la COMUE (Communauté d'universités et établissements). De plus, il ne considère pas qu'actuellement l'existence de deux projets soit un obstacle. Pour répondre à la remarque de **M. VINOT**, il précise qu'il y a bien un volet recherche dans TOOLS+ et dans SHAPE-med.

Mme DELPLA précise les raisons de l'échec du projet : l'université avait en premier lieu répondu avec une politique visant large. Après analyse, les dossiers qui ont été retenus ont une pratique institutionnelle très ciblée et qui ne vise pas large. Par conséquent, il a été choisi de recentrer le projet SHAPE-med, avec une orientation « Health » où les chercheurs en sciences humaines et sociales pourront trouver leur place. Elle précise que le projet LYNX portait uniquement sur des projets de recherche et pas assez sur l'enseignement contrairement aux projets SHAPE-med et TOOLS, plus équilibrés. Elle présente le contenu du projet TOOLS+.

M. VINOT souhaite remercier Mme DELPLA pour l'ampleur du travail réalisé dans le cadre du projet LYNX.

M. GIRARD considère comme M. VINOT qu'il n'y a pas eu d'échanges et de discussions autour des deux nouveaux projets, notamment avec les composantes de langues, lettres et civilisations et philosophie. Il exprime par ailleurs sa préoccupation quant à la dysmétrie des deux projets. Le projet SHAPE-med est structurant avec la construction d'un établissement public expérimental (EPE), intégrant Lyon 2 et groupant un nombre important d'étudiants. TOOLS+ quant à lui, est un projet porté par l'ENS, dont le cœur de cible est les sciences « dures ». Il craint que Lyon 3 reste à l'écart du projet et rappelle l'importance de répondre à des appels à projets pour ne pas sortir de la dynamique.

M. BONNET répond que ces projets ne sont pas des fins ultimes mais des ouvertures sur des coopérations.

Mme DELPLA précise qu'effectivement un seul projet était demandé par le ministère lors de la première vague, ce qui n'est plus le cas pour la seconde vague.

Mme LEDENTU revient sur ce qu'elle considère comme un manque d'association des doyens et directeurs de composantes au processus de dépôt des projets. Elle déplore l'unique évocation du droit et de la gestion lors de la présentation du projet TOOLS+ en conférence de presse.

M. CARPANO ne partage pas le sentiment de Mme LEDENTU et assure qu'il souhaite une université forte de l'ensemble de ses membres.

M. DE GAUDEMAR se réjouit du partenariat avec l'ENS.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La seconde vague du PIA4 est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	8

Partie A – 2. Motion concernant l'avancement de grade des enseignants-chercheurs

M. BONINCHI explique l'avancement de grade : il s'agit des promotions des enseignants-chercheurs. La moitié des promotions sont attribuées par les instances locales propre à l'université. L'autre moitié est attribuée au plan national par le conseil national des universités (CNU). Il s'agit d'une instance indépendante où les dossiers sont examinés par des spécialistes de la discipline, pour moitié élus par leurs pairs. Le ministère envisage une réforme pour supprimer la part nationale attribuée par le CNU. Même s'il est possible que le projet du ministère soit abandonné, M. BONINCHI propose, par sécurité, que le conseil d'administration vote une motion pour s'y opposer ainsi qu'un vote au conseil académique restreint.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La motion concernant l'avancement de grade des enseignants-chercheurs est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	1

Partie A – 3. Calendrier budgétaire prévisionnel

En complément des documents transmis aux membres du conseil, **M. MARMOZ** indique le changement d'appellation des « dialogues de gestion » qui s'intitulent désormais « conférences d'orientation stratégique et de moyens » (COSMO). Ce changement intervient dans le but d'améliorer la cohérence entre l'appellation et la réalité. Les échanges concernant l'affectation des moyens sont en effet multipartites, avec une vision stratégique à long terme et non pas une logique purement gestionnaire. M. MARMOZ ajoute qu'un « contrat d'objectifs et de moyens » (COM) doit être règlementairement mis en place avec l'IUT et qu'il pourrait l'être avec les autres composantes, ce sujet restant à discuter.

M. VINOT s'interroge sur la liberté stratégique des composantes en fonction de leurs spécificités. Il donne l'exemple du développement du e-learning.

M. MARMOZ répond que les axes stratégiques du projet d'établissement concernent aussi les composantes mais qu'une liberté doit en effet être laissée aux composantes en fonction de leurs priorités et de leurs besoins.

M. NIEPCERON demande si l'IAE va être mis à contribution via des prélèvements sur ses recettes propres lors des planifications budgétaires.

M. MARMOZ répond par l'affirmative. Il ajoute que l'IAE ne fonctionnerait pas sans les services de l'université et qu'il souhaite faire fonctionner de manière harmonieuse toutes les composantes de l'université.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le calendrier budgétaire prévisionnel est adopté à la majorité les membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	1
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 4. Modification des tarifs de location des locaux de l'université

M. NIDAM quitte la séance à 16h23

M. MARMOZ présente la proposition de revalorisation des tarifs de location des locaux de l'université. Cette mesure doit participer à la nécessaire augmentation des ressources propres de l'établissement qui représentent aujourd'hui 17,2% des recettes et dont l'objectif a été fixé à 20% pour la fin du mandat. Il précise que même si les tarifs changent, la politique événementielle reste inchangée, à savoir que la priorité restera d'héberger les manifestations internes de l'université. Il apparaît néanmoins important que chacun prenne conscience des coûts, et pour cela, un devis de l'utilisation des locaux sera présenté aux composantes. Les coûts des devis ne seront pas facturés aux composantes.

Mme GUILLAUME présente la nouvelle grille des tarifs. Ce travail a été effectué avec la mission d'appui au patrimoine immatériel de l'Etat (APIE) rattachée à la direction des affaires juridiques du ministère de l'Economie, des Finances et de la Recherche. Cette revalorisation s'appuie également sur le mobilier de l'université et la mise en place des équipements par le personnel, les horaires et jours de location. Elle informe que les tarifs ont augmenté de 2 à 3 fois par rapport au tarif initial de 2008. Elle rappelle qu'une autorisation du président est nécessaire pour toute occupation des locaux.

M. MARMOZ précise néanmoins que les locaux n'appartiennent pas à l'université mais à l'Etat.

M. GODINEAU salue cette décision de revalorisation des tarifs de location. Par ailleurs, il demande s'il est possible de se rapprocher de la DEVU pour faciliter la réservation des salles pour les examens.

M. MARMOZ confirme qu'il s'agit d'une difficulté et rappelle que la priorité dans la location des locaux est accordée aux manifestations internes, à la recherche et à l'enseignement.

Mme PONSOT confirme que depuis un an un ordre de priorité est affiché au service de planning de la DEVU avec priorité aux examens puis aux cours.

M. VINOT remarque que derrière ces locations il y a une attente de prestation de service et de logistique.

M. MARMOZ acquiesce et considère que l'offre est un peu en-dessous du marché.

M. DE GAUDEMAR félicite le travail de revalorisation des tarifs de location. Il déplore en revanche la décision d'évaluer le coût de l'occupation ou de l'usage des locaux par les composantes. Il attire l'attention sur la rémunération des enseignants-chercheurs qui ne correspond pas au travail effectué mais qui n'est pas évaluée.

M. BONNET intervient pour préciser qu'il s'agit uniquement d'un indicateur pour une visibilité globale.

Mme LEDENTU rejoint les propos de M. DE GAUDEMAR et craint les risques d'une mauvaise interprétation des transmissions de devis aux composantes. Elle tient à souligner le temps investi gratuitement par les enseignants.

M. BONNET propose que cela soit discuté en Bureau et rappelle que ce point n'est pas à l'ordre du jour.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La modification des tarifs de location des locaux de l'université est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 5. Augmentation de la subvention de l'établissement au CROUS (prix des repas des personnels)

Mme FERRARI-BEEUR informe de l'augmentation du coût des repas au CROUS. L'université propose de prendre en charge l'augmentation afin de ne pas pénaliser le personnel. Elle présente le tableau des nouveaux tarifs.

M. GODINEAU remarque que ce point est positif car le CROUS est un dispositif important pour le personnel.

M. TRAVARD demande si les personnels de Lyon 3 auraient la possibilité d'obtenir des tickets restaurants.

Mme LEBEAU répond que les tickets restaurants sont disponibles uniquement en compensation dans les organismes qui ne proposent pas de restaurant administratif, ce qui n'est pas le cas à Lyon 3.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

L'augmentation de la subvention de l'établissement au CROUS (prix des repas des personnels) est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

M. BONNET informe du retrait de l'ordre du jour du point sur les modalités de prise en charge de dépenses de cadeaux, frais de réception, décorations, fleurs ou autres achats de sympathie, suite à des remarques du rectorat. Ce point sera présenté lors du CA du 15 mars 2022.

Partie A – 6. Participation de l'université Jean Moulin Lyon 3 au GIP Institut Français d'Islamologie

M. BONNET explique qu'un Groupe d'intérêt Public (GIP) est une réunion de personnalités morales publiques ou publiques et privées dont le but est d'exercer des « activités d'intérêt général ».

Mme DELPLA présente le projet d'Institut Français d'Islamologie dont l'initiative vient de la présidence de la République. Le but de cet Institut est le développement des études et la recherche en islamologie en France. Le public visé peut aussi bien être un public étudiant que des personnes qui se destinent à des fonctions religieuses. Des remarques et des échanges ont eu lieu avec le ministère sur différents points : le respect des libertés académiques, les prérogatives des établissements et la gouvernance. Mme DELPLA informe que la convention constitutive du GIP a été approuvée par les CA de l'EPHE (Ecole Pratique des Hautes Etudes), de l'Inalco (Institut National des Langues et Civilisations orientales), de l'EHESS (Ecole des hautes études en sciences sociales), de l'université de Strasbourg et de l'université d'Aix-Marseille. Si le conseil d'administration de Lyon 3 valide également l'engagement, un chercheur ou une chercheuse pourra participer dès le 8 mars 2022 à la première réunion du conseil scientifique. Cette participation au GIP permettrait d'obtenir deux postes au département d'arabe, un poste de maître de conférences et un poste de professeur des universités.

Mme LEDENTU demande des précisions sur les personnels du GIP cités dans la convention.

Mme DELPLA répond qu'il s'agit de la secrétaire.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La participation de l'université Jean Moulin Lyon 3 au GIP Institut Français d'Islamologie est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	1

Partie A – 7. Modification des statuts de la Cellule d'Action contre les Discriminations et le Harcèlement (CADH)

Mme FERRARI-BEEUR explique que des modifications sont proposées dans la composition de la cellule opérationnelle de la CADH. Cette cellule est chargée de désigner un binôme d'écoute du plaignant parmi ses membres lorsque la CADH estime que la situation est potentiellement constitutive d'une discrimination ou d'un harcèlement. Pour une meilleure fluidité et réactivité, et afin d'avoir un vivier suffisant au sein de la cellule et d'éviter des conflits d'intérêts, il est proposé d'élargir la composition de la cellule aux membres suivants : la chargée de mission au handicap, la référente laïcité et la référente racisme et antisémitisme et lutte contre les lgbtphobies.

Mme LEDENTU demande qui est le ou la référente racisme.

Mme FERRARI-BEEUR répond qu'il s'agit de Noémie DOMINGUEZ.

M. NIEPCERON salue cette proposition de modification.

M. KLIUA demande qui est le référent étudiant dans la cellule de surveillance chargée de recevoir les plaintes.

Mme FERRARI-BEEUR répond que la cellule de surveillance devait se réunir une fois par an mais que la situation sanitaire ne l'a pas permis. Il n'y a pour le moment pas de référent étudiant.

Mme LEDENTU demande à ce que les noms des référents soient sur l'intranet.

Mme FERRARI-BEEUR prend en compte la remarque.

M. BONNET précise que ces éléments se trouvent dans l'organigramme de l'université.

Mme FERRARI-BEEUR indique qu'afin de respecter au maximum la confidentialité des plaintes adressées, le nombre de destinataire de l'adresse mail discriminations@univ-lyon3.fr est réduit à trois personnes : Vanina JOBERT, chargée de mission à la médiation interne et sociale, Catherine MERCIER-SUISSA, chargée de mission à l'égalité et à l'inclusion et aux solidarités, et elle-même, Mme FERRARI-BEEUR, vice-présidente chargée des affaires sociales et la qualité de vie au travail.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La modification des statuts de la Cellule d'Action contre les Discriminations et le Harcèlement est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 8. Charte relative au droit à la déconnexion et à l'utilisation de la messagerie électronique institutionnelle

M. BONNET présente la charte relative au droit à la déconnexion et à l'utilisation de la messagerie électronique institutionnelle. Fruit d'un travail collectif de mars à novembre 2021 avec les personnels administratifs, techniques et enseignants et étudiants, la charte s'inscrit dans l'axe 3 du projet d'établissement « *Qualité de la vie universitaire* » comme modalité d'action pour mieux articuler la vie professionnelle et la vie personnelle. Elle s'articule en deux parties : la première concerne les recommandations pour une bonne utilisation de la messagerie électronique institutionnelle, la seconde présente les modalités d'application du droit à la déconnexion. L'enjeu est désormais l'appropriation de cette charte par l'ensemble de la communauté universitaire. Un groupe de travail, associant le service de la communication, sera réuni le 15 février.

M. DEBBAGH insiste sur l'importance de la séparation de la vie privée et de la vie professionnelle et il remercie pour cette initiative.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La Charte relative au droit à la déconnexion et à l'utilisation de la messagerie électronique institutionnelle est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Après la présentation de cette charte en CT, en CHSCT, en réunion de direction et au Bureau des doyens et directeurs, M. BONNET se réjouit du vote unanime du CA.

Partie A – 9. Tarif horaires 2021-2022 de rémunération des enseignants pour les formations diplômantes et non diplômantes de la faculté de droit

M. DEBBAGH quitte la séance à 17h28

M. BONNET informe d'une modification du tableau des tarifs horaires 2021-2022. L'entrée qui concerne le Master 2 mention Droit des affaires, initialement un DU (diplôme universitaire) en formation continue, a été

retirée. En effet, lorsque qu'il s'agissait de formation continue et d'un DU, il pouvait à ce titre donner lieu à des activités accessoires et donc des tarifs de rémunérations spécifiques des enseignants. Ce n'est plus le cas lors d'un Master en formation initiale car les heures complémentaires y sont fixées par décret. Il faut par conséquent retirer la première entrée du tableau qui concerne le Master 2.

M. DE GAUDEMAR présente le tableau des tarifs horaires 2021-2022. Ces tarifs concernent des formations courtes et non diplômantes proposées par des instituts. Il explique que ces formations permettent à l'université de générer des ressources propres et de consolider un lien avec les professionnels afin d'être à jour des évolutions législatives et juridiques.

M. VINOT demande s'il s'agit du net ou du brut.

M. DE GAUDEMAR répond qu'il s'agit du brut.

Mme LEBEAU précise qu'un vote de taux de rémunération est toujours exprimé en brut par défaut.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Les tarifs horaires 2021-2022 de rémunération des enseignants pour les formations diplômantes et non diplômantes de la faculté de droit sont adoptés à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	26
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 10. Remboursement à une doctorante des frais d'adhésion et d'inscription à la conférence « Academy of Management »

M. BONNET informe qu'un montant de 170,09 euros a été avancé par une doctorante en contrat CIFRE au laboratoire Magellan, IAE School of Management pour payer des frais d'adhésion et d'inscription à la conférence « Academy of Management ». Il propose au CA de rembourser la doctorante.

M. VINOT s'interroge sur une simplification des procédures afin d'éviter un vote du CA pour un remboursement aussi faible.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le remboursement à une doctorante des frais d'adhésion et d'inscription à la conférence « Academy of Management » est adopté à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	26
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 11. Admissions en non-valeur

Mme PERRET propose un vote à main levée pour fluidifier la séance. Elle précise que les admissions en non-valeur de moins de 200 euros seront votées en bloc, les admissions de plus de 200 euros feront l'objet d'une présentation puis d'un vote particulier. Conformément à l'article 21 du règlement intérieur, un vote à bulletin secret peut être organisé à la demande d'un des membres du conseil.

M. NIEPCERON souhaite voter à bulletin secret.

M. BONNET annonce que le vote se déroule à bulletin secret.

M. LE NAOUR présente les admissions en non-valeur. Sont présentés à l'étude du conseil d'administration quatre dossiers dont le montant est inférieur à 200 euros, pour un montant total de 263,14 euros. Concernant les dossiers en non-valeur dont le montant est supérieur à 200 euros, douze dossiers sont soumis au CA, pour un montant global de 12 604 euros.

M. BOLLIET quitte la séance à 17h57

Mme LEDENTU suggère à l'agent comptable que l'ordre de présentation corresponde à l'ordre présenté sur le bulletin de vote.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote. Le comptage a été réalisé en fin de séance et n'a pas été annoncé en CA.

Les admissions en non-valeur inférieures à 200 euros sont approuvées à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	1
✓ Nombre d'abstention :	0

L'admission en non-valeur numéro 210031355 d'un montant de 225,10 euros est approuvée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	1
✓ Nombre d'abstention :	0

L'admission en non-valeur numéro 210031299 d'un montant de 267,00 euros est approuvée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	1
✓ Nombre d'abstention :	0

L'admission en non-valeur numéro 210035564 d'un montant de 285,00 euros est approuvée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	1
✓ Nombre d'abstention :	0

L'admission en non-valeur numéro 210028835 d'un montant de 380,09 euros est approuvée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
---	----

✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	1
✓ Nombre d'abstention :	0

L'admission en non-valeur numéro 210031307 d'un montant de 433,00 euros est approuvée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	4
✓ Nombre d'abstention :	0

L'admission en non-valeur numéro 210035584 d'un montant de 433,00 euros est approuvée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	4
✓ Nombre d'abstention :	0

L'admission en non-valeur numéro 210035581 d'un montant de 577,00 euros est approuvée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	5
✓ Nombre d'abstention :	0

L'admission en non-valeur numéro 210037531 d'un montant de 1770,90 euros est approuvée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	1
✓ Nombre d'abstention :	0

L'admission en non-valeur numéro 210032525 d'un montant de 1950,00 euros est approuvée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	1
✓ Nombre d'abstention :	0

L'admission en non-valeur numéro 210039193 d'un montant de 2083,00 euros est approuvée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	1
✓ Nombre d'abstention :	0

L'admission en non-valeur numéro 210020325 d'un montant de 2100,00 euros est approuvée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	1
✓ Nombre d'abstention :	0

L'admission en non-valeur numéro 210048634 d'un montant de 2100,00 euros est approuvée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	25
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	4
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie B – Organisation pédagogique

Correctif sur les capacités d'accueil Trouver Mon Master 2022 – faculté des langues

Mme KRIEF informe qu'une formule de calcul ne s'est pas mise à jour dans le document envoyé aux membres.

M. BONNET corrige les erreurs : pour la filière MEEF, il faut lire 36 au lieu de 104. En licence, il faut lire 320 au lieu de 350.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le correctif sur les capacités d'accueil Trouver Mon Master 2022 – faculté des langues est adopté à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie B – Questions financières

Attribution de dotations aux services de l'université au titre de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

M. BONNET rappelle que la CVEC est une contribution de 92 euros que les étudiants versent à l'université lors de l'inscription. Il précise que les onze projets proposés par la CVEC sont détaillés dans le tableau joint, lui-même présenté en CFVU.

Mme KRIEF informe que la quasi-totalité des projets ont obtenu un avis favorable compte tenu du caractère conforme aux exigences de la CVEC et des appels à projet. L'objectif est que ces projets servent au plus grand nombre d'étudiants et améliorent la qualité de vie universitaire, dans le domaine du sport, la culture et les projets solidaires et associatifs.

Tarifs pour la vente des tickets cinéma aux personnels

Mme FERRARI-BEEUR informe que les tarifs n'ont pas changé et qu'il s'agit de les revoter puisque la crise sanitaire avait entraîné le report du vote.

Taux horaires de rémunération des intervenants de la FC3 Langues/Lettres et Civilisations/Philosophie

M. BRUNEL précise qu'il s'agit du maintien de la rémunération qui est en place depuis 2016-2017. Il indique les montants par diplômes : les formations courtes sont rémunérées 64 euros brut par heure, le DAU (Diplôme d'Accès aux études Universitaires) est rémunéré 46 euros brut par heure.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Les questions financières sont votées en bloc et sont adoptées à l'unanimité des membres par :

- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 28 |
| ✓ Nombre de voix pour : | 28 |
| ✓ Nombre de voix contre : | 0 |
| ✓ Nombre d'abstention : | 0 |

Partie B – Convention pour approbations

M. BONNET introduit la convention CURSUS + financée par l'ANR et qui concerne la faculté de droit.

M. DE GAUDEMAR complète la présentation : il s'agit de la seconde vague d'un appel à projet de l'ANR. Le projet propose une licence de droit, spécialisée dans les métiers de l'immobilier avec projet d'insertion en licence professionnelle. Il est proposé de professionnaliser la licence dès la première année. La deuxième année consiste en un stage et une alternance. Le projet court jusqu'en 2023 et l'ANR et l'université financent et soutiennent le projet à hauteur de 62 204 euros chacun.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

La convention est approuvée à l'unanimité des membres par :

- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 28 |
| ✓ Nombre de voix pour : | 28 |
| ✓ Nombre de voix contre : | 0 |
| ✓ Nombre d'abstention : | 0 |

M. BONNET annonce l'abandon de la convention ACADISCRI, portée par l'université de Nanterre, suite à des problèmes de gouvernance et de protection des données. Cette convention fait actuellement l'objet d'une discussion afin de déterminer si elle doit être reportée ou annulée.

Partie C – Information suite à la délégation exceptionnelle de compétence du conseil d'administration au président pour la mise en place d'un protocole transactionnel

M. BONNET informe d'un protocole transactionnel de 10 000 euros pour le préjudice subi par une étudiante.

Partie C – Conventions pour information

M. BONNET introduit 69 conventions ou avenants pour information. Parmi elles figurent des partenariats avec le site, des partenaires académiques et scientifiques ainsi que des partenariats dans le domaine socioéconomique et le domaine culturel.

Questions diverses

M. NIEPCERON, au nom des élus de la Force, félicite **Mme LEDENTU** pour l'obtention de la légion d'honneur.

M. BONNET associe l'ensemble de l'équipe présidentielle aux félicitations.

Mme LEDENTU demande s'il est possible d'entretenir le jardin Athéna qui se trouve sur les quais.

M. MARMOZ répond que l'entretien devrait être externalisé. Il prend note de la demande.

M. NIEPCERON indique que l'IAE a un club jardinage.

Mme DELPLA ajoute que l'entretien du jardin peut faire partie de la réflexion menée dans le cadre du label DD&RS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale).

M. KLILOUA demande si l'arrivée des bornes de tri est toujours en cours.

M. BONNET répond que cela avait été reporté pour des raisons de non disponibilité des personnels concernés mais qu'une réunion de travail est prévue.

M. KLILOUA demande ce qu'il en est des signalétiques pour les mégots.

M. BONNET va se renseigner auprès de la Direction de l'Immobilier et de la Logistique.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 18h17

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**



Gilles BONNET